



Contre-visite médicale à l'initiative du salarié ?

Par **Vincent**, le **01/06/2010** à **10:42**

Bonjour,

Un salarié (secteur du nettoyage industriel) s'estime victime d'un handicap (albinisme provoquant un handicap ophtalmique) l'empêchant de mener à bien certaines missions (travail sur des chantiers avec passerelles en hauteur) est toutefois déclaré apte (sans restriction) par le médecin du travail, lors d'un avis de reprise. Le salarié est-il en droit de demander une contre-visite médicale ? Quelles sont les démarches à entreprendre ?

Par ailleurs, ce salarié embauché depuis plus de 3 ans, n'a jamais eu de visite médicale à l'embauche. Il n'a eu qu'un examen médical (pour reprise du travail suite à un arrêt maladie) et ce, 3 ans après embauche (CDI). Est-il en droit d'exiger une visite médicale (à l'embauche, périodique...) malgré l'examen médical de reprise récent ?

Merci beaucoup de votre réponse,

Vincent